

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22-26 octobre 2007

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information**

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2007/5-E/1
24 septembre 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

CINQUIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur adjoint CFO*, et Directeur, CFOA**	M. E. Whiting	tél.: 066513-2701
---	---------------	-------------------

Chef, CFOAI***	M. D. Bato	tél.: 066513-3071
----------------	------------	-------------------

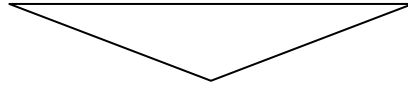
Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des services financiers

** Bureau de la comptabilité

*** Unité chargée du projet sur les normes IPSAS

PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note du "Cinquième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public" (WFP/EB.2/2007/5-E/1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.2/2007/15) publié à la fin de la session du Conseil.



BUT ET OBJECTIFS

1. Le présent document a pour objectifs:
 - d'informer le Conseil d'administration des activités récentes des organisations du système des Nations Unies dans la perspective de l'adoption des normes comptables internationales du secteur publics (IPSAS);
 - de fournir au Conseil une information actualisée sur les progrès faits par le Secrétariat en vue d'appliquer les normes IPSAS au PAM. Cette mise à jour porte sur les questions que les normes IPSAS touchent de plus près, par exemple les états financiers, les stocks, les prestations dues au personnel et les immobilisations; et
 - de faire savoir au Conseil que le PAM est prêt à adopter les normes IPSAS dès 2008.

INTRODUCTION

2. L'adoption des normes IPSAS fait partie de la réforme en cours du système des Nations Unies dont l'objet est d'améliorer l'obligation de rendre des comptes, la comparabilité, la transparence et l'harmonisation de la comptabilité et des rapports financiers à l'échelle du système. L'Assemblée générale a approuvé l'application des normes IPSAS d'ici à 2010; le Conseil du PAM a approuvé leur application au PAM à compter de janvier 2008. Le PAM est donc considéré comme l'une des premières organisations du système des Nations Unies à adopter ces normes, avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui entendent également adopter les normes IPSAS en 2008.
3. Plusieurs amendements au Règlement général, au Règlement financier et aux Règles de gestion financière en rapport avec l'application des normes IPSAS ont été approuvés par le Conseil et suivent actuellement la procédure habituelle d'approbation par la Conférence de la FAO et l'Assemblée générale de l'ONU. Le plus important de ces amendements concerne la préparation d'états financiers annuels vérifiés à compter de l'exercice comptable 2008.
4. Des rapports d'activité ont été présentés au Conseil dans lesquels figuraient des renseignements sur l'état d'avancement de l'application des normes IPSAS au PAM et sur l'harmonisation au sein du système des Nations Unies.

MESURES RECENTES PRISES PAR LES NATIONS UNIES ET PAR LE PAM EN PERSPECTIVE DE L'APPLICATION DES NORMES IPSAS

A) Actualisation du système des Nations Unies

5. Le Groupe de travail des normes comptables du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a pour responsabilité de veiller à l'adoption des normes IPSAS tout en assurant l'harmonisation entre les organisations du système des Nations Unies. Ce Groupe de travail est épaulé par une équipe chargée du projet relatif aux normes comptables, financée par les organisations du système des Nations Unies, qui a pour mission d'élaborer une approche uniforme de l'interprétation et de l'application des

normes IPSAS fondées sur les principes. Le PAM participe aux activités de toutes les instances des Nations Unies qui abordent des questions liées aux normes IPSAS.

6. L'équipe chargée du projet relatif aux normes comptables a élaboré des documents sur les politiques et instructions à suivre en matière comptable qui contiennent les principes et procédures comptables recommandés pour appliquer les normes IPSAS. Un certain nombre de ces documents ont déjà été discutés et examinés de façon détaillée avant d'être approuvés aux réunions du Groupe de travail tenues entre août 2006 et juin 2007. Une nouvelle réunion du Groupe de travail est prévue à la fin de 2007 pour résoudre d'autres questions de comptabilité qui doivent être clarifiées pour répondre aux besoins des organisations adoptant les normes IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2008 en matière de politiques et d'instructions comptables.
7. L'équipe des Nations Unies chargée du projet relatif aux normes comptables contribue également aux communications sur les questions se rapportant à la mise en oeuvre des normes IPSAS qui sont envoyées au Conseil des Commissaires aux comptes des organisations du système des Nations Unies, et à son groupe technique. L'équipe fournit également un appui à l'échelle du système pour répondre aux besoins de formation et de communication, participe à titre d'observateur aux travaux du Conseil des normes IPSAS et conseille les premières organisations à adopter les normes.

B) Actualisation au PAM

8. Depuis le milieu de 2006, des documents d'orientation ont été élaborés et passés en revue avec les administrateurs et le personnel pour toutes les fonctions et secteurs opérationnels du PAM qui sont concernés par le passage aux normes IPSAS. Les normes se répercutant sur les modes opératoires et ayant des incidences sur les systèmes sont prises en compte dans le cadre du projet WINGS II. Un Conseil de pilotage du projet a récemment été créé pour superviser, guider et conseiller, au plus haut niveau, le projet IPSAS.
9. L'équipe chargée de l'application des normes IPSAS a ensuite lancé une stratégie institutionnelle de communication et de formation, pour s'assurer que les normes IPSAS sont bien connues à l'échelle de tout le PAM. Pour garantir l'efficacité et réaliser des économies d'échelle, ces activités sont coordonnées avec le projet WINGS II et le Service de la formation de la Division des ressources humaines. Des bulletins d'information sont régulièrement envoyés aux membres du personnel sur le terrain pour les tenir informés des efforts déployés en vue d'adopter les normes IPSAS.
10. L'adoption des normes impose de créer des soldes d'ouverture pour que l'état de la situation financière du PAM au 1er janvier 2008 soit conforme aux normes IPSAS. L'équipe chargée de la mise en oeuvre a travaillé en collaboration avec les unités fonctionnelles responsables des secteurs concernés, y compris sur le terrain, pour s'assurer que les données requises pour établir les soldes d'ouverture aient bien été identifiées.
11. Le Commissaire aux comptes a été tenu informé de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des normes IPSAS au PAM. Des conseils et des instructions sur certains aspects de la mise en oeuvre lui ont été demandés et son appui a été précieux et efficace.
12. Les secteurs concernés de plus près par les normes IPSAS et les activités en cours sont examinés dans les paragraphes ci-après:

i) *Présentation des états financiers*

13. Un modèle harmonisé d'états financiers respectant les normes IPSAS a été élaboré et approuvé par le Groupe de travail des Nations Unies et le réseau finances et budget. Le modèle comprend: i) un état de la situation financière; ii) un état des résultats financiers; iii) un état des flux de trésorerie; et iv) un état des mouvements des actifs nets/fonds propres.
14. Ce modèle permet de varier la présentation d'une organisation à l'autre. Le PAM, par exemple, indiquera ses catégories de dépenses dans les états financiers, par exemple, le coût des produits distribués, les coûts de transport, les salaires, les coûts d'entreposage, la location et l'amortissement. Cette présentation remplacera les catégories actuellement utilisées: produits alimentaires; transport extérieur; transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM); autres coûts opérationnels directs (Autres COD); coûts d'appui directs (CAD); et éléments de coûts se rapportant au budget administratif et d'appui aux programmes (AAP). Il convient de noter que les données communiquées incluront des renseignements qui n'étaient pas demandés par les normes comptables du système des Nations Unies, tels que les transactions avec des parties liées, les paiements minimaux au titre de la location et les immobilisations. Des exemples des modes de présentation des états financiers seront fournis au Conseil pour information dans un futur rapport.

ii) *Stocks*

15. Les stocks sont des articles reçus à titre de contribution ou achetés par une organisation et qui ne sont pas immédiatement consommés ou distribués. Dans le cas du PAM, les produits alimentaires sont l'un des exemples principaux de stocks détenus en prévision de distributions. La comptabilisation des stocks ainsi détenus se répercutera dans les états financiers du PAM au niveau des soldes des actifs et des fonds. L'action menée actuellement vise à comptabiliser les soldes d'ouverture des stocks au titre des actifs. Compte tenu du nouveau traitement comptable, les stocks seront imputés aux dépenses au moment de leur distribution ou de leur utilisation. Le PAM a demandé conseil au Commissaire aux comptes pour s'assurer que les stocks sont correctement comptabilisés au niveau des écritures comptables et des états financiers.

iii) *Prestations dues aux employés*

16. La comptabilisation des prestations dues aux employés est un aspect crucial de l'application des normes IPSAS. Le quatrième rapport intérimaire¹ indiquait que l'Organisation des Nations Unies avait décidé que tous les engagements au titre des indemnités dues à la cessation de service devraient être comptabilisés à compter du 31 décembre 2006. L'ONU a encouragé toutes les organisations du système à faire de même. Le PAM envisage de comptabiliser et de faire apparaître ces engagements dans ses états financiers à compter du 31 décembre 2007, adoptant ainsi progressivement des méthodes d'information financières conformes aux normes IPSAS.

iv) *Immobilisations*

17. La comptabilisation des immobilisations dans les états financiers est l'un des aspects sur lesquels l'adoption des normes IPSAS a le plus d'incidence. À l'heure actuelle, les immobilisations sont comptabilisées dans la base de données sur la gestion des actifs du

¹ Quatrième rapport intérimaire sur l'application des normes comptables internationales du secteur public, WFP/EB.A/2007/6-A/1.



PAM, principalement à des fins de suivi et de garde. Plusieurs catégories d'immobilisations ont été recensées et leur durée de vie utile fixée en conformité des principes IPSAS et des pratiques optimales suivies dans le secteur. Les immobilisations n'atteignant pas le seuil de capitalisation sont imputées aux dépenses au moment de leur acquisition mais un suivi en est assuré à des fins de contrôle et de garde. Le PAM s'efforce à l'heure actuelle de créer des soldes d'ouverture pour être prêt à adopter les normes IPSAS.

v) *Autres points*

18. Dans la perspective de l'adoption des normes IPSAS, le Secrétariat poursuit ses activités et ses calculs, notamment:

- collaboration étroite avec l'équipe chargée de la mise en oeuvre de WINGS II et de IPSAS;
- élaboration d'un manuel pour la mise en oeuvre d'une comptabilité conforme aux normes IPSAS;
- calcul des soldes d'ouverture pour les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS;
- formation et sensibilisation du personnel sur le terrain et au siège en ce qui concerne les prescriptions des normes IPSAS et leurs conséquences;
- élaboration d'un modèle final pour les nouveaux états financiers conformes aux normes IPSAS et pour les notes afférentes à ces derniers;
- mise à niveau des systèmes actuels si nécessaire;
- service de communication entre les parties prenantes intérieures et extérieures;
- consultation du Commissaire aux comptes au sujet des principales difficultés;
- élaboration de méthodes permettant de comparer les montants inscrits au budget et les montants effectifs dans les états financiers;
- recrutement du personnel qualifié requis dans le domaine des normes IPSAS tout en renforçant la capacité interne du PAM; et
- contrôle de la qualité après la phase d'adoption pour garantir que les normes ont été adoptées comme il se doit à l'échelle de tout le PAM.

DEGRE DE PREPARATION DU PAM: EN PROGRESSION

19. Comme on l'a indiqué plus haut, les préparatifs en vue de l'adoption des normes IPSAS au PAM à compter de janvier 2008 progressent avec régularité. La stratégie en vue de l'adoption a été revue compte tenu du fait que le projet WINGS II ne devrait être prêt qu'après le premier semestre 2008. Il est essentiel, pour appuyer l'application progressive des normes d'information financière IPSAS, de disposer d'un logiciel de gestion intégrée ERP (*Enterprise Resource Planning*). Ce point a été reconnu tant par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) que par le Commissaire aux comptes. Le système actuel SAP/WINGS utilisé pour certains aspects du projet IPSAS a permis au PAM ces dernières années d'apporter des améliorations systématiques à son information financière, y compris la comptabilisation des recettes sur la base du fait générateur, la comptabilisation des placements à la valeur du marché, la comptabilisation des dépenses suivant le principe de l'exécution et l'établissement de rapports financiers



annuels. À cet égard, le PAM est déjà dans une certaine mesure prêt à adopter les normes IPSAS.

20. Le Directeur financier assure un suivi des synergies entre les activités WINGS II et IPSAS et procède à une évaluation des systèmes en place pour voir s'ils sont à même de soutenir l'adoption des normes IPSAS en 2008, en attendant l'introduction d'un système pleinement conforme aux normes IPSAS sous WINGS II. Le PAM envisage également de recourir aux dispositions transitoires prévues dans les normes IPSAS, lorsque cela sera nécessaire, en particulier en ce qui concerne la comptabilisation des immobilisations. D'après les résultats préliminaires de l'évaluation, en apportant certaines améliorations aux systèmes, un soutien constant des unités fonctionnelles du PAM qui fournissent les données financières telles que le niveau des stocks et la détermination de leur valeur, des interventions manuelles et un appui technique du personnel de la Division des services financiers, l'adoption des normes IPSAS devrait avoir lieu en 2008.
21. Le PAM s'efforcera d'appliquer pleinement les normes IPSAS dans les états financiers de 2008 en recourant aux dispositifs transitoires entre les systèmes existants et WINGS II, comme on l'a vu plus haut. Au cas où surviendraient des difficultés imprévues qui nécessiteraient un réexamen des délais fixés pour l'adoption des normes IPSAS, le PAM informera le Conseil en conséquence et maintiendra les normes d'information financières actuelles des Nations Unies. L'article 13.1 du Règlement financier dispose que les états financiers du PAM doivent être établis conformément aux normes communes de comptabilité de l'Organisation des Nations Unies, lesquelles permettent aux organisations du système des Nations Unies d'appliquer certaines normes IPSAS individuellement pendant la période d'adoption du système IPSAS, ou de les adopter toutes à la fois lorsqu'elles sont prêtes.
22. Le Secrétariat tiendra le Conseil informé de l'état d'avancement de l'adoption des normes IPSAS dans le courant de 2008.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CFO	Division des services financiers
CFOA	Bureau de la comptabilité (de CFO)
ERP	Enterprise Resource Planning
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM